



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 24/06/2021**

Nombre d'élus : 15	Présents :	L'an deux mil vingt et un, le 24 juin à vingt heures, l'Assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Nadine REUX, Maire de Charnècles.
Absent(s) :	Procuration(s) :	
Date de convocation : 16/06/2021		

PRESENTS : Nadine REUX, Yvette COLLIAT, Marie-Laure CHIFFE, Séverine FAISST, Marie-Christine ROBIN, Colette KUBIAK, Gilles LANÇON, Bertrand RICHARD, Xavier PEDRAZZOLI.

ABSENTS AYANT

DONNÉ POUVOIR :

Luc PASCAL a donné pouvoir à Nadine REUX
Sophie BOURDIS a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE
Christine LABBÉ a donné pouvoir à Gilles LANÇON
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Marie-Christine ROBIN
Pascal PRALY a donné pouvoir à Xavier PEDRAZZOLI

Colette KUBIAK a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, madame le maire ouvre la séance.
En raison de la crise sanitaire, le conseil s'est déroulé sans la présence du public.

Compte rendu du 20/05/2021

Le compte rendu du 20/05/2021 a été modifié selon les indications de Madame Yvette Colliat.

Arrêtés et Décisions du Maire

- Madame la Maire a accepté les devis des entreprises relatifs aux travaux pour la rénovation des 4 salles de classe :
 - LOT 1 – Démolitions : Entreprise PATRUNO / 3 036 € TTC
 - LOT 2 – Plâtrerie : Entreprise PATRUNO / 26 315.30€ TTC
 - LOT 3 – Sols : Entreprise PATRUNO / 1 320€ TTC
 - LOT 4 – Peinture : Entreprise PATRUNO / 21 164€ TTC
 - LOT 5 – Electricité : Entreprise JF ELEK / 5 130.40€ TTC

- Madame le Maire a pris un arrêté au sujet de la RD12, chemin du Petit Bessey / chemin des Rivoires. Il s'agit d'un arrêté conjoint avec le Département sur la changement de priorité au carrefour désigné ci-dessus.

- Madame la Maire a pris un arrêté au sujet de la ZAP qui doit faire l'objet d'une intégration dans le PLU

- DIA :
 - M. Bourde → Parcelle AI795P de 1112m² devient A1797 pour 319 000€
 - Foncier Conseil → Parcelle AH776 pour 104 000€
 - Foncier Conseil → Parcelle AH762 pour 11 000€
 - Foncier Conseil → Parcelle AH756 pour 65 000€
 - Chambon et Consorts → Parcelle AH800 pour 6000€
 - Chabanis Gilles → Parcelle AH161 pour 288 800€
 - Moyet Claude → Parcelle AH100 pour 320 000€
 - SAFER (LETEILLIER/DULAC) → Parcelle AC113 pour 11 035€

- Foncier Conseil → Parcelle AH759 pour 115 000€
- Morin Damien / DHA Melincourt → Parcelle AH653 pour 23 000€

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal que Madame Colette Kubiak, par courrier du 11 juin 2021, adressé à Monsieur le Préfet de l'Isère, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal.

A la demande de Mme Kubiak, lecture est faite au Conseil Municipal de sa lettre.

➤ **Délibération 2021-16** : VOTE POUR LE MAINTIEN D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18,
VU la délibération du 23 mai 2020 portant élection de M. Pascal Praly au poste de 3^{ème} adjoint au maire,
VU l'arrêté 2020/33 du 24/05/2020 accordant à M. Pascal Praly la délégation aux finances, économie et nouvelles technologies,
CONSIDERANT que par arrêté 2021/70 du 16/06/2021 Madame le maire a retiré à M. Pascal Praly ses délégations,
CONSTATANT une rupture de confiance mutuelle entre Madame le Maire et M. Pascal Praly
CONSIDERANT que cela devient préjudiciable à la bonne administration des dossiers communaux,
CONSIDERANT dès lors qu'un vote doit être organisé au scrutin secret sur la nécessité de maintenir ce dernier dans ses fonctions d'adjoint,

Il est proposé au conseil municipal de voter sur le maintien de M. Pascal Praly dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour le maintien de M. Pascal Praly dans ses fonctions : 2 voix.

Contre le maintien de M. Pascal Praly dans ses fonctions : 7 voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de ne pas maintenir M. Pascal Praly dans ses fonctions d'adjoint au maire par 7 voix.

Xavier PEDRAZZOLI quitte le Conseil Municipal pour montrer son désaccord avec cette décision de l'équipe municipale.

ADMINISTRATION GENERALE

➤ **Délibération 2021-17** : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'EXPLOITATION DES ESPACES PUBLICS (EEP)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'unité exploitations Espaces publics du Pays Voironnais met à dispositions des communes ses compétences et équipements pour réaliser des travaux d'entretien de voirie et de maintenance de l'espace public. Elle apporte également un soutien technique aux communes, des moyens humains et matériels supplémentaires permettant une mutualisation des équipements.

Au fil des années les services proposés se sont étoffés. Suite aux dernières élections de 2020, il convient de travailler sur une nouvelle collaboration entre les communes et le Pays Voironnais. Cette nouvelle convention

reprend dans les grandes lignes la précédente convention arrivée à échéance le 31 décembre 2020 mais, avec d'éventuelles nouvelles conditions d'intervention.

Elle propose :

- Travaux en hauteur avec nacelles
- Entretien des accotements routiers
- Rebouchage de trous et fissures de voirie communale
- Entretien espaces naturels et travaux espaces verts
- Nettoyage de graffitis et balayage voirie
- Mise à disposition de matériel et personnel habilité
- Mise à disposition de personnel pour tous autres travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de prestation avec le Pays Voironnais

VIE ASSOCIATIVE

- **Délibération 2021-18** : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION « CHANSONS BUISSONNIERES »

Après de longs mois d'arrêts, dus à la situation sanitaire, l'association « chansons buissonnières » propose un concert en date du 19/06/2021 à la salle polyvalente de Charnècles. La municipalité accompagne depuis plusieurs années cette association qui apporte une offre culturelle de qualité, riche et variée. Afin d'accompagner l'association dans sa démarche de relance culturelle pour les habitants de la commune, madame la Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 600 €. Ce montant correspondant à la prise en charge du coût technique du concert donné le 19/06/2021

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 600€ à l'association « Chansons Buissonnières »

SCOLAIRE PETITE ENFANCE JEUNESSE

- **Délibération 2021-19** : ADOPTION DU REGLEMENT ET DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE 2021/2022

Vu l'avis favorable de la commission vie scolaire, petite enfance et jeunesse en date du 26 mai 2021

Les règlements du restaurant scolaire et de la garderie ont été actualisés pour la rentrée 2021-2022. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette mise à jour.

Ces règlements sont remis aux parents lors des inscriptions aux services et en constituent des documents obligatoires. L'inscription aux services vaut acceptation des règlements.

Ils précisent l'offre des services disponibles, leur organisation et fonctionnement, les règles de vie et de santé, les tarifs appliqués et les modalités de facturation et de paiement.

Les 2 règlements sont annexés au déroulé du CM. Les modifications apportées pour l'année 2021-2022 ainsi que les tarifs proposés pour les services de restauration et de garderie seront présentés en séance avant le vote du conseil municipal. L'ensemble des documents seront alors annexés au compte rendu du conseil municipal.

Les principales modifications concernent :

- Suppression de la possibilité de règlement par CESU
- Reformulation de l'article 4 du règlement de cantine

Les tarifs restent inchangés pour les 2 services périscolaires.

RESTAURANT SCOLAIRE : Tarifs 2021/2022 :

3.42 € le repas + 2.48 € le temps de garderie soit 5.90€

Il est dégressif en fonction du quotient familial :

Quotient familial	Coût " temps de midi" à charge de la famille	Dont : Prix du repas	Dont : Frais induits
0-640	4,10	3.42	0.68
641-840	4,60	3.42	1.18
841-1040	5,10	3.42	1.68
1041-1200	5,50	3.42	2.08
1201-1500	5,70	3.42	2.28
1501 et plus	5.90	3.42	2.48
EXTERIEURS*	6.60	3.42	3.18

*** Le tarif « EXTERIEURS »**
concerne les familles habitant une autre commune et dont l'inscription d'un premier enfant est intervenue au-delà de la rentrée 2019-2020.

GARDERIE : Les horaires et tarifs sont les suivants :

Horaires	Tarifs	Tarifs « EXTERIEURS »*
7H30 à 8H35	2.05	2.37
13H20 à 13H35	0.47	0.55
16H30 à 17H30	1.90	2.20
17H30 à 18H30	1.90	2.20

***Le tarif « EXTERIEURS »**
concerne les familles habitant une autre commune et dont l'inscription d'un premier enfant est intervenue au-delà de la rentrée 2019-2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le règlement du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022

ADOpte le règlement de la garderie pour l'année scolaire 2021-2022

CONFIRME les tarifs mentionnés au sein de ces règlements pour l'année scolaire 2021-2022

QUESTIONS DIVERSES

- **Agenda** : dates des Conseil Municipaux Publics du second semestre 2021 :
 - 23 juillet 2021
 - 23 septembre 2021
 - 21 octobre 2021
 - 9 décembre 2021
 -
- **Agenda** : dates des Conseil Municipaux Privés du second semestre 2021 :
 - 15 juillet 2021
 - 16 septembre 2021
 - 14 octobre 2021
 - 25 novembre 2021
- 1^{er} juillet 2021 : Damien Brochier assure une formation aux élus sur le PPI (plan pluriannuel d'investissement)
- 30 juin 2021 : inauguration du parking des rivoires et parking vieille cure
- 25 juillet 2021 : cérémonie des fusillés 10h30 au monument aux morts

La séance est levée à 21h25

